

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	28 (1957)
Heft:	12
Artikel:	L'industrie horlogère suisse en 1957
Autor:	Ledermann, B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-825330

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIIIe ANNÉE

Parait une fois par mois

No 12. Décembre 1957

SOMMAIRE

L'industrie horlogère suisse en 1957
La station d'épuration de Stäfa (ZH) — Communications officielles

L'industrie horlogère suisse en 1957

De nombreux problèmes retinrent l'attention des milieux dirigeants de l'industrie horlogère et des autorités au cours de l'année qui s'achève. Il est difficile de les analyser tous au cours de cette chronique, d'autant plus que quelques-uns n'ont pas encore trouvé leur solution définitive.

La charte fondamentale de l'organisation horlogère,

la convention collective

a été renouvelée en date du 31 mars 1957 pour une durée de deux ans, après des négociations qui durèrent plusieurs mois entre les signataires, la F.H., l'Ubah et Ebauches S. A. Cette entente remonte à 1928 et a été régulièrement renouvelée dès lors, améliorée et modifiée selon les circonstances et les nécessités. Elle est à la base de l'œuvre d'assainissement entreprise il y a plus d'un quart de siècle, laquelle a permis d'assurer des conditions de travail normales, d'empêcher la transplantation de l'industrie horlogère suisse, notamment en réglementant l'exportation des fournitures, des ébauches et des chablons ; ses effets heureux ont été renforcés par la législation horlogère, dont le premier arrêté du Conseil fédéral a été promulgué en 1934.

Une réglementation aussi systématique est indispensable du fait de l'extrême morcellement d'une industrie sensible aux fluctuations de la conjoncture et aux pressions d'une clientèle bien souvent experte dans l'art de mettre en opposition ses différents fournisseurs.

Toute œuvre humaine est sujette à critique : la convention collective et la réglementation propre à la fabrication de la montre n'ont pas échappé à ce sort, particulièrement depuis un certain temps, alors que la bonne marche générale des affaires aurait dû, semble-t-il, l'en préserver. La presse s'en est quelquefois fait l'écho, sans être toujours objective et exactement documentée. Le texte de la nouvelle convention a finalement été accepté, par la très grande majorité des intéressés non sans certaines hésitations de la part de quelques-uns. Il faut se réjouir de cette signature, parce qu'on a peine à concevoir ce que cette belle industrie deviendrait si tout à coup elle était à nouveau livrée à un individualisme qu'elle a eu tant de peine à abandonner et qui fut la cause de nombreuses pertes et antagonismes dont

l'économie nationale faisait finalement les frais. Il n'en reste pas moins qu'une opposition, relativement faible mais d'autant plus agissante, est restée irréductiblement sur ses positions, réclamant des modifications sans cependant les concrétiser dans des propositions formelles. Un certain nombre de maisons refusèrent de signer la nouvelle convention et même décidèrent de se retirer de la F.H. ; elles couraient ainsi le risque de ne plus pouvoir travailler, faute de recevoir des ébauches et des fournitures, n'étant plus sur les listes des entreprises conventionnelles. Elles en appellèrent au Conseil fédéral, qui arrêta certaines mesures provisoires et nomma une commission d'étude chargée de trouver une solution. Cette commission, composée de trois membres neutres et de représentants des deux parties, est au travail depuis plusieurs mois, ayant mis sur pied un statut provisionnel assurant jusqu'à fin 1958 l'approvisionnement des maisons en cause et devant permettre de trouver, jusqu'à son expiration, une solution satisfaisante. Il s'agit ici du mouvement Cadhor, dont les membres se recrutent surtout en Suisse romande. Une autre opposition s'est aussi manifestée, mais en Suisse allemande celle-là. Elle a trouvé plus judicieux de porter son différend devant le Tribunal fédéral, lequel n'a pas encore rendu son arrêt. Pour ces maisons également, une solution provisoire a dû être trouvée, avec l'aide des pouvoirs publics, pour ne pas arrêter l'exploitation des entreprises en cause.

Il ne faudrait cependant pas surestimer ces mouvements, reflétant des opinions minoritaires, dont il est cependant désirable de chercher à satisfaire les aspirations, dans la mesure où elles ne compromettent pas la solidité de l'édifice. Il ne faut pas oublier que c'est celui-ci qui a largement contribué à la prospérité d'une branche importante de notre économie nationale et qui a permis, après la grande crise des années trente et les difficultés nées de la seconde guerre mondiale, d'être encore en mesure de répondre à la demande de montres au retour d'une conjoncture favorable.

L'horlogerie est fortement dépendante du marché mondial et tout ce qui contribue à faciliter ou à entraver les transactions internationales ne la laisse pas indifférente. Il n'est dès lors pas surprenant qu'elle soit fortement intéressée, voire préoccupée par les projets

de marché commun et de zone de libre échange

dont il est question du fait de la signature du traité de Rome par l'Europe des six et des propositions d'une zone de libre échange entre les pays membres de l'OECE. On peut souscrire au désir d'une plus grande liberté dans les échanges, d'un abaissement — voire d'une suppression — des barrières douanières. La réalisation de ces projets ne ramènerait cependant pas l'Europe à ce qu'elle était avant la guerre ou même avant 1914, mais la doterait au contraire d'un statut assez complexe, fixant des règles précises, prohibant certaines méthodes et aliénant une partie de la souveraineté des pays membres. On comprend volontiers que la Suisse ne puisse pas se lier aux pays du « marché commun » vu entre autres son statut de neutralité ; elle doit par contre souhaiter de ne pas rester un îlot au milieu de l'Europe et de participer aux ententes de la zone de libre échange. Il est prématuré de se prononcer sur les conséquences qui résulteront pour elle de cette transformation de notre continent. Bien des conceptions admises actuel-

lement devront être revisées, entraînant très certainement des modifications de notre réglementation horlogère. En contrepartie, on doit considérer comme un inestimable progrès de pouvoir commerçer avec de nombreux clients sans rencontrer les obstacles aux échanges internationaux nés de la dernière guerre et qui faussent dans une très large mesure les lois d'une saine concurrence.

A l'aube de l'ère atomique et électronique, un pays ne peut plus vivre replié sur lui-même, derrière des barrières qu'on voudrait imperméables aux importations, tout en souhaitant vendre ses propres produits à l'étranger.

Bien des choses se transforment, évoluent. La révolution industrielle débutant vers la fin du XVIII^e siècle a fait disparaître avec le temps et plus ou moins complètement, l'artisan. De nos jours déjà, on constate que certains problèmes ne peuvent plus être résolus dans le cadre de l'entreprise et qu'il faut faire appel à une collaboration de l'ensemble d'une industrie, seule possibilité de suivre l'évolution technique et scientifique. On voit même cette collaboration dépasser les frontières nationales dans le domaine des recherches atomiques par la création de l'Euratom.

Sur le plan commercial et économique, on ne saurait oublier ce qui se prépare autour de nous, sous peine de périr d'asphyxie. La transformation ne s'opérera pas en un jour, il faudra au contraire bien des années avant d'arriver au terme de la période transitoire, prévue par l'Europe des Six et par l'OECE, période qui devrait commencer au début de 1958, selon le traité de Rome. Il faut se préparer à cette ère nouvelle, ce que nos autorités politiques, économiques et industrielles ne manquent pas de faire.

En marge des réflexions qui précèdent, il peut être utile de souligner l'importance de la votation qui aura lieu au mois de janvier sur l'initiative contre les cartels. Il est souhaitable que ce projet extrêmement dangereux pour notre pays, où l'organisation professionnelle est très développée, aussi bien dans l'horlogerie, que dans l'industrie en général, le commerce et l'agriculture, soit rejeté par le peuple et par les cantons. En revanche, on peut approuver le désir manifesté dans des cercles étendus de lutter contre les abus des cartels ; à cet effet une commission d'experts a été chargée, par le Conseil fédéral, d'étudier un projet de législation tendant à ce résultat ; il n'en reste pas moins vrai qu'il ne faut pas rejeter brutalement et dans un mouvement d'humour ce qui a été élaboré au cours de plusieurs décennies. Sous prétexte de vouloir se débarrasser d'un nid de souris, on ne met pas le feu à la maison...

Sur le plan social

l'année 1957 a marqué un tournant. En effet, d'importantes négociations ont eu lieu entre les associations patronales et les syndicats ouvriers, concernant la réduction de la durée du travail. Un accord a été conclu, portant la semaine de travail à 47 heures dès la première quinzaine pleine d'octobre 1957 et à 46 heures dès la première quinzaine pleine d'octobre 1958. La perte de salaire qui résulterait de cette réduction sera compensée par une augmentation générale des salaires de 2,2 %. Cette mesure est analogue à celle décidée peu auparavant par l'industrie des machines ; elle a en partie été rendue possible par l'augmentation de la productivité. Il est bon de souligner qu'elle a été déci-

dée d'un commun accord entre les parties intéressées et sans l'intervention des pouvoirs publics. C'est là un exemple de plus qui prouve qu'il est préférable — et possible — de régler certains problèmes dans le cadre de la profession en tenant compte de ses possibilités réelles et sans porter atteinte à ses intérêts généraux, plutôt que de recourir à des prescriptions étatiques, stéréotypées et souvent inadaptées aux caractéristiques de telle ou telle branche. L'industrie horlogère a déjà appliqué avec succès cette méthode, notamment dans le domaine des allocations familiales, ou de la réglementation des vacances.

La convention du 11 novembre 1943, passée entre les associations patronales et la FOMH, a été revisée et est entrée en vigueur dans sa nouvelle rédaction le 1^{er} octobre 1957. L'économie générale de cette convention est restée la même ; c'est surtout sur quelques points de procédure et de compétence du tribunal arbitral que les changements ont porté. Les conventions passées avec la Société suisse des employés de commerce et la Société suisse des contremaîtres ont aussi été améliorées et renouvelées. En outre, la contribution patronale maximum à l'assurance-maladie a été augmentée de 2.50 fr. à 6 fr. par mois et par assuré. On peut souligner avec satisfaction les effets heureux et utiles des bonnes relations qui existent entre employeurs — représentés par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse — et les employés et ouvriers.

Il est intéressant de rappeler que cette « paix du travail » remonte actuellement à un peu plus de vingt ans, puisque c'est le 15 mai 1937 que la première convention générale réglant les conditions de travail dans l'horlogerie a été signée. Dès lors, il n'y a pratiquement plus eu de conflits aigus dans cette industrie, tous les différends et toutes les revendications ouvrières ayant été traités dans l'esprit des ententes de base. Il y a là un réel progrès, tout à l'honneur des deux parties et de leurs dirigeants.

La réduction de la durée du travail à 47 heures actuellement et à 46 heures dans une année a entre autres pour effet d'accélérer l'introduction de la semaine de cinq jours ; bien des entreprises la pratiquent déjà, d'autres ferment un samedi sur deux, sur trois ou sur quatre. On peut s'attendre, d'ici à quelques années, à voir de moins en moins d'exploitations en activité le samedi. Il en résultera une transformation de bien des habitudes, aboutissant peut-être à redonner au dimanche un aspect moins profane que celui que nous lui voyons maintenant, bien des manifestations — sportives ou autres — pouvant être reportées du dimanche au samedi. On est loin du temps où nos grands-parents travaillaient le soir jusqu'à 10 heures !

Le manque de main-d'œuvre indigène

est actuellement très aigu et bien des chefs d'entreprises ont de la peine à recruter ou à conserver le personnel nécessaire à une exploitation normale et rationnelle. On assiste à l'ouverture de succursales dans des régions où se trouvent encore quelques réserves, lesquelles seront bientôt épuisées. C'est ainsi que des ateliers se sont créés depuis quelques années en Valais, dans le canton de Fribourg, dans la région vaudoise du Haut-Léman ou dans l'Oberland bernois. On se préoccupe aussi d'améliorer les moyens et méthodes de fabrication, la nécessité rendant ingénieux ! Sans parler d'automation — dont la généralisation

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

801

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22



Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

805

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Biénné	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Delémont	Hôtel Terminus (Pierre Martel) Entièrement rénové, brasserie, bar	(066) 2 29 78
Macolin	Hôtel Bellevue (A. Berthod) Moderne et confortable — Salles pour sociétés	(032) 2 42 02
Montfaucon	Hôtel de la Pomme d'Or (René Meyer) Sa cuisine et ses vins	(039) 4 81 05
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (S. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist) Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (J. Wermeille) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 46
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49

se heurtera certainement à de gros obstacles d'ordre essentiellement économique et financier, surtout dans la terminaison de la montre — on doit admettre que des résultats positifs peuvent encore être réalisés en recourant à des machines automatiques ; il en existe de longue date dans le décolletage ou la fabrication des ébauches ; il est d'autres secteurs, celui de la pierre en particulier, où de sensibles progrès sont possibles et où à l'heure actuelle les premières réalisations sortent du stade des essais.

Malgré ses hésitations dues au risque de transplantation, l'industrie horlogère a dû, à fin 1955, admettre l'engagement de main-d'œuvre étrangère. Les permis ne sont accordés par l'autorité compétente qu'après consultation des associations patronales et ouvrières, lorsque la preuve est apportée que la main-d'œuvre indigène reste introuvable et seulement pour des ouvrières auxiliaires. Cette immigration, beaucoup moins importante que dans d'autres branches de l'économie nationale, a rendu service et a facilité dans bien des cas l'exécution des commandes dans les temps acceptés par les fournisseurs. Il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'il est préférable de vendre les montres commandées par la clientèle étrangère et de respecter ses exigences quant aux conditions de livraison, plutôt que de la pousser à passer certaines commandes à l'étranger ; ce serait alors le meilleur moyen de favoriser la transplantation qu'on cherche à éviter !

La concurrence étrangère

est plus active de nos jours qu'elle ne l'était avant et surtout pendant la guerre. C'est là le premier résultat des nombreuses entraves au commerce international qui mettent notre pays dans une situation plus difficile que d'autres, connaissant un marché national plus important. A cet égard, l'exemple de la Russie est des plus caractéristique, puisque depuis la révolution de 1917, ce pays n'a pratiquement plus importé de montres, mais a, au cours de ces dernières années, créé de toutes pièces une industrie horlogère capable de produire plusieurs millions de montres par an et de commencer même à en exporter dans des pays satellites.

La France a renforcé la protection dont jouit son industrie horlogère en fixant des contingents d'importation extrêmement réduits ; cette politique se situe d'ailleurs dans celle plus générale pratiquée par ce pays en matière de commerce extérieur, mais qui comble fort bien les vœux des industriels d'outre-Doubs. De plus, les droits de douane ont été sensiblement augmentés, aussi bien sur les montres que sur les fournitures ; pour ces dernières, cela peut surprendre à première vue, mais prouve combien on cherche à pousser la fabrication de toutes les fournitures dans le pays même, fabrication qui s'est surtout intensifiée pendant la guerre et qu'on cherche à maintenir. La qualité des montres françaises, qui laissait fortement à désirer, s'est améliorée depuis l'institution d'un contrôle officiel par le Cétéhor de Besançon. La France cherche à prendre place sur quelques marchés étrangers, mais c'est évidemment sur le marché intérieur qu'elle écoule la plus grande partie de sa production, fortement protégée de la concurrence étrangère.

L'Allemagne — dont la situation économique générale est bien meilleure que celle de notre voisine de l'ouest — pratique fort heu-

reusement pour nous et pour elle, puisque c'est une des causes de son spectaculaire redressement, une politique très libérale. Il n'y a plus de contingentement à l'importation et avec ceux de l'Italie ses droits de douane sont parmi les plus bas frappant l'horlogerie. Son industrie horlogère se développe néanmoins, retrouvant ou améliorant même la place qu'elle occupait dans son propre pays ou sur quelques marchés étrangers, entre autres l'Autriche et la Hollande. Il se produit toutefois une certaine répartition dans les ventes, les articles soignés étant toujours achetés en Suisse.

L'industrie horlogère anglaise n'a pas connu le développement que ses promoteurs escomptaient en 1946 lorsqu'une entente a été passée avec la Suisse, prévoyant la fixation d'un contingent d'importation de produits terminés en contrepartie de certaines concessions en matière de livraisons de fournitures et de location de machines horlogères. Comme dans les relations avec la France, le contingentement reste strict et le gouvernement anglais se refuse non seulement à la libération, mais à une augmentation des importations.

On constate que l'industrie japonaise, qui avait une activité des plus réduite depuis la guerre, réapparaît et approvisionne aussi bien le marché intérieur que des pays d'Extrême-Orient. Ses produits, qui étaient autrefois d'une qualité très ordinaire, pour ne pas dire plus, se sont nettement améliorés, ce qui n'est pas sans être inquiétant pour les pays occidentaux étant donné les salaires très bas qui y sont pratiqués.

On apprend que les Chinois, aidés notamment par la Russie, tentent à introduire chez eux une industrie horlogère ; jusqu'à ce jour, on constate qu'il s'agit surtout d'essais portant davantage sur la pendule ou le réveil que sur la montre. Il y a là un danger latent, incontestable, qui touche d'autres branches industrielles encore, si on considère les immenses ressources démographiques du continent jaune.

Enfin pour terminer ce tour d'horizon, signalons que les producteurs américains n'ont pas cessé leurs attaques contre l'horlogerie suisse et qu'ils réclament une protection accrue, ne se satisfaisant pas des succès obtenus jusqu'à présent.

La concurrence étrangère est donc plus intense et plus généralisée qu'elle ne l'était il y a une vingtaine d'années ; elle constitue un stimulant pour les producteurs suisses, qui sentent de plus en plus la nécessité de ne pas se laisser dépasser dans la création de nouveautés. Les recherches se poursuivent aussi pour améliorer la productivité et permettre de pratiquer les prix les plus bas possibles et utiliser toutes les possibilités qu'offre le développement de la science au service de la chronométrie. La plus grande attention est vouée à la formation professionnelle, de manière à disposer de cadres toujours plus capables et aptes à suivre l'évolution rapide de la science et de la technique. C'est la valeur de la main-d'œuvre qui a fait la force de l'horlogerie suisse dans le passé ; c'est elle aussi qui doit assurer son avenir en lui fournissant les moyens de produire toujours mieux.

L'exposition internationale de Bruxelles 1958

sera l'occasion de montrer à ses nombreux visiteurs l'importance qualitative de l'horlogerie suisse et de rappeler la place qu'elle occupe comme fournisseur mondial. Dans le pavillon suisse, une place de

choix a été réservée à la montre, qui sera représentée par ce qu'elle a de mieux et dans un cadre très attrayant. Plusieurs commissions sont à l'œuvre depuis quelques mois et au printemps prochain, tout sera magnifiquement au point, servant ainsi le pays et une de ses plus belles industries.

Les exportations horlogères

restent importantes et se situent dans la ligne favorable de ces dernières années. Pour les 9 premiers mois de 1957, elles s'élèvent à 909 millions de francs ; en progression de 9,7 % comparativement à la même période de l'année précédente ; elles représentent le 18,5 % des exportations totales de notre pays.

Si on considère la répartition géographique des ventes à l'étranger des articles horlogers, on peut établir le tableau suivant, toujours pour les trois premiers trimestres :

	1957 Millions de Fr.	1956 Millions de Fr.
Europe	269,5	240,6
dort :		
Italie	50,1	45,7
Allemagne occidentale	42,8	36,7
Grande-Bretagne	26,6	28,3
Espagne	38,2	25,5
France	21,4	20,6
Afrique	47,4	53,9
dort :		
Tanger et Maroc du nord	18,9	20,4
Union sud-africaine	11,7	11,4
Egypte	1,1	8,0
Asie	196,6	165,5
dort :		
Chine-Hongkong	87,4	62,4
Singapour	35,6	28,7
Inde	18,8	19,1
Irak	11,0	9,1
Amérique	383,9	356,4
dort :		
Etats-Unis	241,3	238,0
Canada	35,2	32,1
Brésil	23,9	15,2
Argentine	22,4	16,6
Mexique	13,2	11,1
Océanie	11,8	12,7
dort :		
Confédération australienne	8,2	9,8
Nouvelle Zélande	3,3	2,4

B. LEDERMANN